



CENTRE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE

Siège social

117, Imp. Emile DESSOUT – Z.I de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT
Tel: 0590 38 18 89 Fax:0590 26 85 77
Siret: 321 140 485 00020

Bulletin d'adhésion

ILES DU NORD

Année :

Bientôt



1- Engagement

L'adhésion à un service de santé au travail est une obligation faite à tous les employeurs :
Art D.4622- 14 du code du travail

Je soussigné(e).....
Agissant en qualité.....
De l'entreprise
Dont le siège social est
.....
.....
Téléphone Fax
Portable Mail

N° de SIRET (14 chiffres) : | | | | | | | | | | | | | | |

Déclare adhérer, à dater de l'exercice 20...., au Centre de Santé au Travail de la Guadeloupe, constituée conformément aux dispositions des décrets du 20 mars 1979, du 28 juillet 2004 et du décret du 30 janvier 2012 pour l'organisation des services de santé au travail.

Cette adhésion vaut acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur du CSTG en vigueur qui découlent des décisions prises en Assemblée Générale. Cette adhésion sera reconduite d'année en année par tacite reconduction. La résiliation du présent contrat ne pourra être obtenue par votre entreprise moyennant un préavis de trois mois avant le 1^{er} janvier de l'année civile N+1 signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

À.....le.....
Cachet et signature de l'employeur (Faire précéder de la mention « **Lu et approuvé** »)

Lisez et remplissez attentivement votre bulletin d'adhésion. Renvoyez-le signé au CSTG et gardez-en une copie.

4- Déclaration de cotisation

Pour la première année, vous serez redevable des droits d'entrée et de la cotisation annuelle. **Ce règlement est indispensable pour l'enregistrement de votre dossier**

LE DROIT D'ENTRÉE PAR TRANCHE D'EFFECTIF

Nb de salariés	1 à 5	6 à 15	16 à 50	+ de 50
Tarif	45.00 €	90.00 €	150.00 €	300.00 €

(Exonération des droits d'entrée dans certains cas : reprise d'activité, changement de statut et/ou fusion, etc...)

LA COTISATION ANNUELLE

Elle s'élève à **118.50 €** par salarié

CALCUL DE VOTRE ADHESION :

Droits d'entrée = €

Cotisation de 118.50 € x = €

TOTAL A REGLER = €

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT (Cocher la case correspondante)

ESPECE
(Paiement à effectuer à notre siège de Jarry)

VIREMENT sur notre compte
IBAN:FR43 3000 2061 9000 0007 0263 A31
BIC: CRLYFRPP

CHEQUE BANCAIRE
(à joindre à votre dossier)

⚠ ATTENTION ! Tout bulletin d'adhésion reçu sans règlement et/ou incomplet ne pourra être traité et fera l'objet d'un renvoi. Assurez-vous que l'ensemble des pièces ci-dessous nous soit retourné :

- Feuille 1 : Bulletin d'adhésion dûment daté et signé
- Feuille 2 : Questionnaire administratif **complété**
- Feuille 3 : Déclaration des effectifs renseignée, **tous les champs sont obligatoires, (attention aux dates de naissance incomplètes)**
- Feuille 4 : Déclaration de cotisation **remplie, accompagnée obligatoirement du règlement (si vous optez pour un règlement par virement, merci de nous adresser l'ordre de virement et votre bulletin par mail)**

NOTRE SITE INTERNET : www.cstg.org